Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241202-2024-211-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 DÉCEMBRE 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2024/05 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre architecturale et paysagère pour le Quartier Spectaculaire à Vernouillet
Lot n°1 : Mission de maîtrise d'œuvre architecturale pour la réhabilitation et le traitement artistique de l'enveloppe de l'Atelier à Spectacle et ses annexes
Lot n°2 : Mission d'études, de conception, de scénographie et de maîtrise d'œuvre d'espace public

N°BC2024-211

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Sébastien LEROUX	

L'an 2024, le 02 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient excusés :
Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Pouvoir :
Jean-Louis RAFFIN donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU.

Il a été exposé,

La démarche territoires pilotes de sobriété foncière (TPSF), menée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, a abouti à la mise en place d'un projet alliant développement urbain, développement économique et développement culturel nommé « Quartier Spectaculaire ». Ce projet vise à tirer parti de la dynamique d'un équipement culturel majeur, l'Atelier à Spectacle, installé au sein d'un tissu industriel composé de friches et de délaissés.

Parallèlement au projet de reprise complète de l'enveloppe de l'Atelier à Spectacle, des aménagements d'espaces publics sont prévus à court terme, dont la reconfiguration des accès, du stationnement et la création d'espaces extérieurs adaptés à des usages multiples, quotidiens et événementiels.

Dans l'esprit d'un quartier culturel et créatif, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux porte une réelle exigence d'intégration de la dimension artistique dans le projet et le processus de conception et de réalisation. Il s'agira de manifester la vocation artistique et culturelle dans les aménagements urbains et l'architecture.

Pour mener à bien ce projet, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite recourir à deux équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre pour mener à bien :
- la reprise complète de l'Atelier à Spectacle et la réhabilitation de toute construction existante (station-service) ou nouvelle par une équipe pilotée par un architecte ;
- l'établissement du plan d'ensemble de l'épicentre du quartier spectaculaire et la réalisation de l'ensemble des aménagements extérieurs jusqu'au droit de l'Atelier à Spectacle, de ses annexes, de la friche MANG (espaces extérieurs à l'exclusion du bâtiment) et de l'ancienne station-service par une équipe pilotée par un architecte paysagiste-concepteur.

Une consultation a donc été lancée le 09 février 2024, avec l'allotissement suivant :
- lot n°1 : mission de maîtrise d'œuvre architecturale pour la réhabilitation et le traitement artistique de l'enveloppe de l'Atelier à Spectacle et ses annexes ;
- lot n°2 : mission d'études, de conception, de scénographie et de maîtrise d'œuvre d'espace public.

Les prestations donnent lieu à la conclusion de deux accords-cadres mono-attributaires à marchés subséquents et à bons de commande, conclus sans minimum et avec un montant maximum de commande de :
- lot n°1 : 970 000,00 € HT ;
- lot n°2 : 550 000,00 € HT ;
et pour une durée de cinq (5) ans ferme.

La procédure formalisée avec négociation a été retenue pour sélectionner les maitres d'œuvre. Cette procédure, dite « restreinte » consiste à limiter le nombre de candidats admis à présenter une offre ; cette procédure se divise ainsi en deux étapes : la sélection des candidatures et l'analyse des offres remises par les candidats retenus.

A l'issue de la phase d'analyse des candidatures et après avis de la COMAPA, les candidatures suivantes ont été sélectionnées et admises à présenter une offre par décision du Président n°D2024-090 du 07 mai 2024 :
- lot n°1 : Mission de maîtrise d'œuvre architecturale pour la réhabilitation et le traitement artistique de l'enveloppe de l'Atelier à Spectacle et ses annexes :

- groupement n°8 dont la société ATELIER JOULIN CHOCHON est mandataire en cotraitance avec Eric SOYER, Fanny BROYELLE, VS-A, KHEPHREN INGENIERIE, ITES, EIC & ASSOCIES, EPOC INGENIERIE, Jean-Paul LAMOUREUX, ARCHITECTURE & TECHNIQUE,
- groupement n°11 dont la société CARRIERE DIDIER GAZEAU est mandataire en cotraitance avec ATELIER PARENTHESE, ESPACE TEMPS, ECO+CONSTRUIRE, LASA, STM, ATELIER COUP D'ECLAT, MANIFESTO,

- groupement n°3 dont la société ENCORE HEUREUX est mandataire en cotraitance avec ATELIER PLUS 1, ATELIER ROUCH, ECO+CONSTRUIRE, ASSEMBLAGE INGENIERIE, OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE, 8'18'',
- groupement n°16 dont la société ATELIER SILHOUETTE URBAINE est mandataire en cotraitance avec OTCI, ACOUSTIQUE ET CONSEIL, CABINET ANDRIOT, CAP TERRE, INTEGRAL DESIGNERS,

- lot n°2 : Mission d'études, de conception, de scénographie et de maîtrise d'œuvre d'espace public :
 - groupement n°4 dont la société EMMA BLANC est mandataire en cotraitance avec ENCORE HEUREUX ARCHITECTES, ATELIER PLUS 1, OGI, EODD INGENIEURS CONSEILS, ECOMOBILITES TERRITOIRES ET CONNEXIONS, 8'18'',
 - groupement n°5 dont la société CHAMP LIBRE est mandataire en cotraitance avec ATELIER PARENTHESE, HILIGHTING DESIGN, CUBE2, COSITREX, TRANS-FAIRE,
 - groupement n°7 dont la société WALD est mandataire en cotraitance avec ATEVE, TRANS-FAIRE, ECHORA – NADINE SCHUTZ,
 - groupement n°12 dont la société ANMA ARCHITECTES URBANISTES est mandataire en cotraitance avec COLLECTIF JMRé – Romain CORRE, LES ECLAIREURS, CREA FACTORY, ALTO STEP PARIS,

Les huit (8) groupements admis à soumissionner ont ainsi été invités à remettre une offre le 07 mai 2024.

A l'issue du délai de consultation, tous les candidats ont déposé une offre.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 18 novembre 2024, a attribué les accords-cadres comme suit :
- lot n°1 « Mission de maîtrise d'œuvre architecturale pour la réhabilitation et le traitement artistique de l'enveloppe de l'Atelier à Spectacle et ses annexes » au groupement dont la société CARRIERE DIDIER GAZEAU est mandataire en cotraitance avec ATELIER PARENTHESE, ESPACE TEMPS, ECO+CONSTRUIRE, LASA, STM, ATELIER COUP D'ECLAT, MANIFESTO, pour un montant total du détail quantitatif et estimatif de 807 275,00 € HT,
- lot n°2 « Mission d'études, de conception, de scénographie et de maîtrise d'œuvre d'espace public » au groupement dont la société ANMA ARCHITECTES URBANISTES est mandataire en cotraitance avec COLLECTIF JMRé – Romain CORRE, LES ECLAIREURS, CREA FACTORY, ALTO STEP PARIS, pour un montant total du détail quantitatif et estimatif de 467 732,50 € HT.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code de la commande publique ;
VU le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L.1414-2 du code général des collectivités territoriales ;
VU la décision du Président n°D2024-090 du 07 mai 2024 portant sélection et invitation à soumissionner des candidats dans le cadre de la phase offre de la procédure de consultation n°P2024/05 ;
VU le PV de la CAO réunie le 18 novembre 2024.
VU le rapport d'analyse des candidatures ;
VU le rapport d'analyse des offres ;
VU le projet de marché consultable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du marché n°2024/05 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre architecturale et paysagère pour le Quartier Spectaculaire à Vernouillet – Lot n°1 « Mission de maîtrise d'œuvre architecturale pour la réhabilitation et le traitement artistique de l'enveloppe de l'Atelier à Spectacle et ses annexes », avec le groupement dont la société CARRIERE DIDIER GAZEAU est mandataire en cotraitance avec les sociétés ATELIER PARENTHESE, ESPACE TEMPS, ECO+CONSTRUIRE, LASA, STM, ATELIER COUP D'ECLAT, MANIFESTO, conclu sous la forme d'un accord-cadre sans minimum et avec un montant maximum de commande de 970 000,00 € HT et pour une durée de cinq (5) ans ferme.
ARTICLE 2 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du marché n°2024/05 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre architecturale et paysagère pour le Quartier Spectaculaire à Vernouillet – Lot n°2 « Mission d'études, de conception, de scénographie et de maîtrise d'œuvre d'espace public », avec le groupement dont la société ANMA ARCHITECTES URBANISTES est mandataire en cotraitance avec les sociétés COLLECTIF

JMRé – Romain CORRE, LES ECLAIREURS, CREA FACTORY, ALTO STEP PARIS, conclu sous la forme d'un accord-cadre sans minimum et avec un montant maximum de commande de 550 000,00 € HT et pour une durée de cinq (5) ans ferme.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 13/12/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13/12/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Sébastien LEROUX
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.